TARIFS 2023-2024 EHVB
(EPESSES HERBIERS VOLLEY BALL)

VOTRE COTISATION CORRESPOND À VOTRE ANNÉE DE NAISSANCE
(ex : une joueuse née en 2006 paie 100 euros même si elle joue en senior.)

Année de naissance	Catégorie	Tarif
2002 et avant	senior	155 €
2003-2004-2005	M21	115 €
2006-2007-2008	M18	100€
né en 2009 jusqu'en 2012	M15 et M13	90€
né en 2013 jusqu'en 2016	M11 et M9	75€
2017 et après	M7	65€
Compétition "loisir"	ADULTES	80€
Fit volley	ADULTES	80€

Aides,réductions pour la prise de licences

Vous trouverez ci-dessous des organismes qui participent à réduire le coût d'une prise de licences pour les adultes et surtout pour les mineurs (ces aides sont cumulables).

Nous vous invitons à vous renseigner, si besoin, auprès de ces structures pour savoir si vous êtes éligibles à ces différentes aides .

N'hésitez pas non plus à vous renseigner auprès d'autres collectivités qui pourraient vous faire bénéficier d'autres réductions financières pour la prise d'une licence sportive.

Nous fournissons également sur votre demande une attestation de paiement de licence si vous en avez besoin.

L'EHVB partenaire de l'opération Pass Sport 2023-2024.

Qui est concerné ?

- **Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;**
- **Les jeunes de 6 à 20 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;**
- **Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;**
- **Les étudiants boursiers et les bénéficiaires d'une aide annuelle du Crous de moins de 28 ans.**

Si vous êtes éligible à cette aide de 50 euros/enfants, vous recevrez courant de l'été de la part du ministère des sports, un mail avec un code à fournir au club.
Attention, cette aide de 50 euros n'est pas divisible, elle ne peut être utilisée que pour une seule licence.
Pour en bénéficier, il suffit de donner une copie de votre document où se trouve votre code au club.

C'est au club de faire le nécessaire pour être remboursé auprès du tiers payeur de l'État.

Lien : Pass'Sport - Le site du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

L'EHVB partenaire de l'ANCV.

Le coupon ou chèque de l'ANCV permet de régler des adhésions, licences, abonnements, cours ou stages de pratique sportive pour soi ou sa famille.

Le Coupon ou chèque de l'ANCV, est un bon nominatif d'une valeur de 10, 15 ou 20 € qui vous permet de régler les dépenses liées à la pratique d'une activité sportive auprès des associations et clubs sportifs conventionnés par l'ANCV. L'association sportive ne rembourse pas la différence, à vous de faire l'appoint.

Qui peut en bénéficier ?

Les fonctionnaires et les salariés du secteur privé dont l'employeur est partenaire de l'ANCV, et les administrés de certaines collectivités territoriales.

Pour toutes les infos aller sur ce lien : Obtenir des Coupons Sport : avantages et à qui s'adresser | ANCV

L'EHVB est partenaire du e.pass jeunes des Pays de la Loire

E.PASS JEUNES

C'EST QUOI ?

Le e.pass jeunes est une offre de services proposée par la Région pour les jeunes des Pays de la Loire. Réductions et avantages sur les loisirs, accès facilité à des consultations médicales : le e.pass jeunes c'est un an d'avantages en Pays de la Loire.

Accessible 24h/24, le e.pass jeunes est à la fois un moyen de paiement, une aide au parcours de soin et une mine d'infos pour vous faciliter la vie.

E.PASS JEUNES

C'EST POUR QUI ?

Tous les jeunes de 15 à 19 ans habitant en Pays de la Loire, et sans limite d'âge pour les jeunes scolarisés en lycée, CFA, MFR des Pays de la Loire (ainsi qu'en établissement d'enseignement supérieur et en IME, uniquement pour le e.pass culture sport).

Pour toutes les infos aller sur ce lien : e.pass Pays de la Loire (epassjeunes-paysdelaloire.fr)

L'EHVB partenaire avec la municipalité des Herbiers

Chèque découverte

Les chèques Découverte permettent aux familles herbretaises ayant des enfants de 3 à 18 ans de bénéficier de réductions sur les activités de loisirs proposées par la Ville ou les associations des Herbiers.

D'une valeur de 5€ chacun, ces chèques offrent une aide financière permettant de faciliter l'accès aux nombreuses activités sportives ou culturelles proposées dans la commune, pour les enfants, les jeunes et leurs parents ou grands-parents les accompagnant.

Ces chèques sont utilisables dans toutes les associations herbretaises, structures de loisirs et services municipaux sur l'achat d'un carnet d'entrée à la piscine, une activité au service Animation Jeunesse, l'adhésion à un club sportif...

Le nombre de chèques est délivré en fonction du quotient familial :

- Quotient familial inférieur ou égal à 500 : 15 chèques de 5€ par an soit 75€ par an pour un enfant
- Quotient familial de 501 à 900 : 5 chèques de 5€ par an soit 25€ par an pour un enfant

Attention, au moins 25% du coût doit rester à la charge de la famille.

Les chèques sont ensuite à retirer au Pôle Famille.

Lors de votre venue, ou dans votre demande par mail, pensez à fournir les pièces suivantes :

- **votre livret de famille à jour**
- **votre attestation de quotient familial, à demander à l'organisme qui vous verse des prestations familiales (CAF ou MSA)**
- **un justificatif de domicile récent (de l'année en cours)**

Pour toutes les infos aller sur ce lien : Les chèques découvertes - Mairie Les Herbiers